

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

586^{ème} RÉUNION

ADDIS ABÉBA

31 MARS 2016

PSC/PR/COMM/2.(DLXXXVI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 586^{ème} réunion tenue le 31 mars 2016, a adopté la décision suivante, suite à sa mission entreprise en Guinée-Bissau, du 16 au 21 mars 2016:

Le Conseil,

1. **Exprime sa gratitude** au Gouvernement et au peuple de Guinée-Bissau pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé et les excellentes dispositions prises pour assurer le bon déroulement de la mission sur le terrain, ainsi qu'au chef du Bureau de liaison de l'UA et à son personnel pour leur assistance. Le Conseil **exprime son appréciation** pour les informations qui lui ont été fournies et les discussions fructueuses qu'il a eues avec tous les interlocuteurs, y compris les autorités gouvernementales ci-après: le Président de la République, le Président de l'Assemblée Nationale Populaire (ANP), le Premier Ministre et divers Ministres, en particulier ceux des Relations extérieures et des Communautés, de la Défense nationale et de la Justice, ainsi que le Secrétaire d'Etat à la Coopération internationale et aux communautés, le Secrétaire d'Etat à l'Ordre public, ainsi que le Procureur général de la République. Les membres du CPS ont rencontré aussi les membres du corps diplomatique accrédité en Guinée-Bissau, ainsi qu'avec tous les partis politiques, les représentants de la société civile et les chefs religieux ;

2. **Réaffirme** ses prises de positions antérieures sur la situation en Guinée-Bissau, y compris le communiqué de presse PSC/PR/BR. (DLXXXI), adopté lors de sa 581^{ème} réunion tenue le 09 mars 2016, ainsi que la décision adoptée par la Conférence de l'Union, lors de sa 26^{ème} Session ordinaire tenue à Addis Abéba, les 30 et 31 janvier 2016, réitérant sa vive préoccupation face à la crise institutionnelle et politique en Guinée-Bissau. Le Conseil **note** que les divergences entre les principales autorités des institutions étatiques, les controverses au sein de l'ANP, outre celles liées à l'interprétation des dispositions de la Constitution du pays concernant les pouvoirs respectifs du Président de la République et du Premier Ministre, sont de nature à fragiliser davantage le processus de stabilisation en Guinée-Bissau. À cet égard, le Conseil **note avec inquiétude** les difficultés que cette situation engendre pour le fonctionnement de l'administration publique et les activités économiques, ce qui risque de remettre en cause les avancées réalisés par le pays vers la consolidation de la paix, la stabilité et la reconstruction post-conflit ;

3. **Réitère** la conviction de l'UA que seul un dialogue authentique et inclusif, fondé sur le respect de la Constitution, permettra aux parties prenantes bissau-guinéennes de trouver une solution consensuelle à la crise que connaît leur pays et de créer les conditions nécessaires pour consolider la paix et la stabilité et permettre la reconstruction post-conflit. À cet égard, le Conseil **encourage** tous les acteurs politiques Bissau-Guinéens à faire preuve de retenue, à sauvegarder l'intérêt du pays en participant à un dialogue inclusif en vue de résoudre leurs différends politiques et à faire tout leur possible pour préserver la paix et la stabilité, afin de

favoriser le développement socio-économique, et alléger les souffrances du peuple de Guinée-Bissau ;

4. **Se félicite** des efforts déployés par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en particulier à travers l'action de son Président en exercice, le Président Macky Sall du Sénégal, et l'ancien Président Olusegun Obasanjo du Nigeria. Le Conseil **prend également note avec satisfaction** des initiatives prises par la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) en faveur de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau. Le Conseil **reconnaît en outre** l'importance critique que revêt le rôle de la Mission de la CEDEAO en Guinée Bissau (ECOMIB) dans la stabilisation du pays, ainsi que les difficultés opérationnelles et financières auxquelles elle est confrontée. À cet égard, le Conseil **demande** à la Commission de déployer des efforts conjoints avec la CEDEAO pour mobiliser des ressources financières pour l'ECOMIB et renforcer ses capacités, y compris le renforcement du personnel militaire ;

5. **Reconnaît** que le Gouvernement et le peuple de la Guinée-Bissau sont confrontés à des défis majeurs dans la restauration de la paix et de la stabilité, ainsi que dans la réforme des secteurs de la défense, de la sécurité et de la justice, et la menace potentielle que la non prise en compte des besoins urgents des forces de sécurité peut représenter pour la stabilité fragile au pays. A cet égard, le Conseil **demande** à la Commission d'entreprendre les démarches nécessaires pour appuyer de toute urgence la mobilisation des ressources financières et autre pour accompagner la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, en particulier le fonds de pension militaire; le redéploiement et le renouvellement du commandement militaire actuelle, le financement et le démarrage du Fonds de pension et de retraite, la réinsertion sociale des anciens combattants, la réforme du système de sécurité, ainsi que les activités prioritaires de formation et de recyclage, et le financement de projets à impact rapide ;

6. **Demande encore une fois** à la Commission de prendre contact avec les autorités bissau-guinéennes pour identifier des mesures concrètes à travers lesquelles l'UA et ses structures compétentes pourraient contribuer davantage à la paix et à la stabilité en Guinée-Bissau. À cette fin, le Conseil:

- **Décide** d'appuyer les efforts visant à trouver une solution rapide et consensuelle à la crise que connaît la Guinée-Bissau. À cet égard, le Conseil **demande** à la Présidente de la Commission de proposer d'urgence une Equipe de facilitateurs de haut niveau pour interagir avec les parties prenantes Bissau-guinéennes afin d'appuyer de toute urgence la création de conditions favorables et faciliter le dialogue entre les principaux acteurs politiques, y compris la promotion d'un accord inclusif de «stabilité gouvernementale et de coexistence pacifique»,
- **Décide, en outre**, de soutenir le processus en cours pour la réforme de la Constitution, en vue de clarifier, entre autres, les pouvoirs des organes souverains de l'Etat, afin de renforcer l'État de droit, la séparation des pouvoirs et de maintenir les contrôles et les équilibres du système politique national, y compris la création d'une Cour

constitutionnelle. À cet égard, le Conseil **demande** à la Présidente de la Commission de dépêcher d'urgence une mission technique, comprenant des experts juridiques, afin d'évaluer les voies et moyens les meilleurs, devant permettre à l'UA d'aider davantage le processus de révision de la Constitution, et

- **Demande** à la Commission de dépêcher une mission d'évaluation globale afin d'identifier les besoins actuels pour les activités de reconstruction post-conflit, ainsi que pour évaluer la disposition des autorités Bissau-guinéennes à promouvoir/organiser la Conférence pour la réconciliation nationale / le dialogue entre les acteurs politiques et la société civile, en vue de surmonter les obstacles sur la voie de la stabilisation et du développement du pays ;

7. **Appelle** le Gouvernement et le peuple bissau-guinéen, ainsi que les partenaires internationaux, à poursuivre leurs efforts de reconstruction de la Guinée-Bissau, en particulier dans les domaines de la relance socio-économique et de la réforme des secteurs de la justice, de la défense et de la sécurité, ainsi que dans la promotion du processus de réconciliation nationale ;

8. **Décide** de rester activement saisi de la question.